



MONTPELLIER

CHU

CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

Maison des Femmes de Montpellier : Signature d'une convention avec la CAF et la CPAM

Un partenariat pour aider encore davantage les femmes victimes de violences

Hier a eu lieu la signature d'une convention entre la CAF de l'Hérault, la CPAM de l'Hérault, le CHU de Montpellier et la Maison des femmes Agnes Mc Laren. Ce partenariat permet de rassembler tous les acteurs du soin et des aides qui peuvent être apportées aux femmes victimes de violences.



Maison des femmes
1065 avenue de la
Pompignane, Montpellier



Mercredi 29 janvier 2025 à 15h

Un partenariat pour aider les femmes

La CPAM de l'Hérault et la CAF s'engagent aux côtés de la maison des femmes pour faciliter l'accès aux droits de santé et aux prestations sociales. Ce partenariat vise à mutualiser les compétences des trois structures pour offrir un accompagnement adapté aux femmes favorisant leur rétablissement sur les plans : médical, social et économique. Cette convention formalise les engagements des partenaires, dans une approche coordonnée et intégrée, en ligne avec les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes et d'égalité entre les sexes.

Un accès aux droits facilité

Avec l'accès à la carte vitale, la CPAM permet d'offrir aux patientes un accompagnement personnalisé dans le parcours de soins, incluant la recherche de professionnels de santé, l'aide à la gestion des devis médicaux, etc.



Dans le cadre de son « parcours séparation », la CAF permet de faciliter via des rendez-vous l'accès aux droits des femmes avec enfants qui se séparent, ainsi que leur accès aux services de l'Aripa (agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires).



Des dispositifs spécifiques mis en place

La CPAM donne l'accès à l'outil « Espace Partenaires », permettant des échanges sécurisés entre la CPAM et l'assistante sociale de la Maison Des Femmes et sur les situations individuelles.

La CAF collabore à la réflexion autour d'une mise en place d'un dispositif de garde d'enfants en bas âge à la Maison des femmes.

Une communication sur le territoire

La CPAM participe à la communication sur la Maison des Femmes auprès des professionnels de santé libéraux du département, y compris les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

La CAF communique sur la Maison des femmes auprès des professionnels et publics concernés.

Les 2 institutions travaillent conjointement pour déployer des parcours communs autour de la famille, de la parentalité, et des violences conjugales.

Contact presse :

CHU de Montpellier

presse@chu-montpellier.fr

Louise POTREL

Attachée de presse

06 71 60 72 62 - 06 65 84 98 01